

Le Conseil Municipal du 31 mars dernier a validé le compte administratif, c'est à dire le bilan financier, de l'année 2021 et adopté le budget pour 2022.

Ce dossier vous présente les principaux éléments relatifs au budget de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

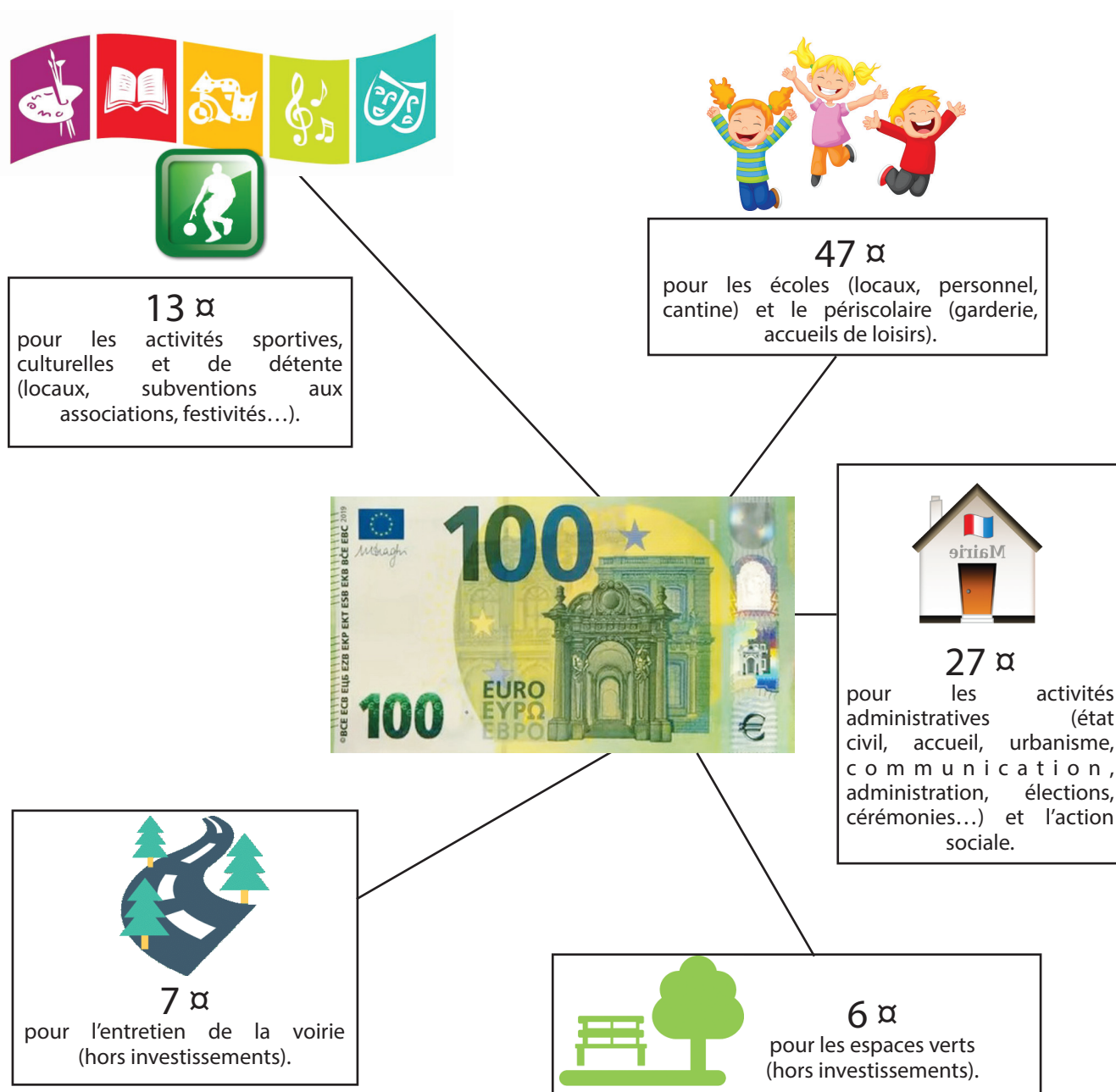
	Dépenses	Recettes *	Excédent *
Fonctionnement	3 296 708 €	3 789 355 €	492 647 €
Investissement	969 062 €	972 249 €	3 187 €

* incluant le report de l'année n-1.

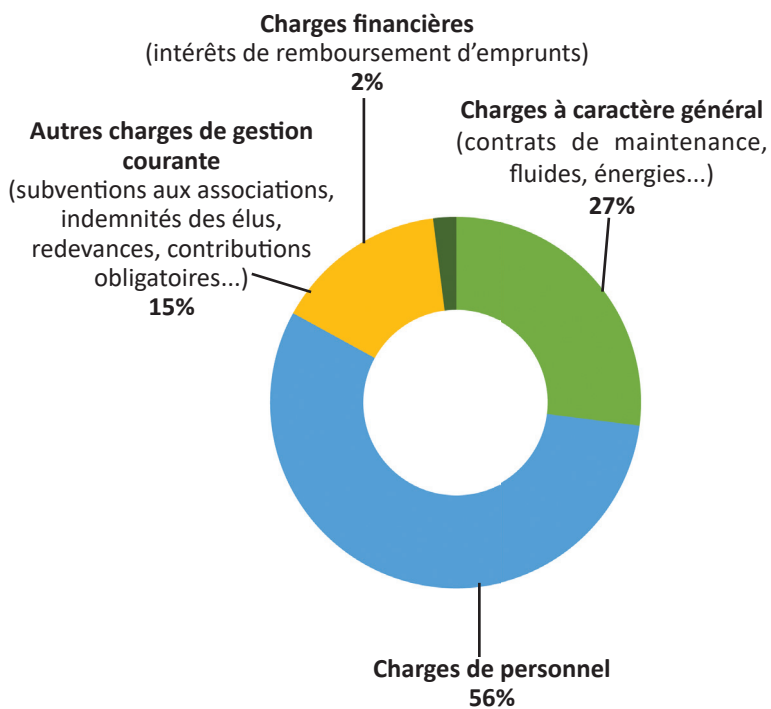
Le budget est composé de deux sections :

- la section de fonctionnement qui comprend les opérations nécessaires au fonctionnement des services de la commune ;
- la section d'investissement qui comporte les opérations qui améliorent et enrichissent le patrimoine de la collectivité (travaux, construction...).

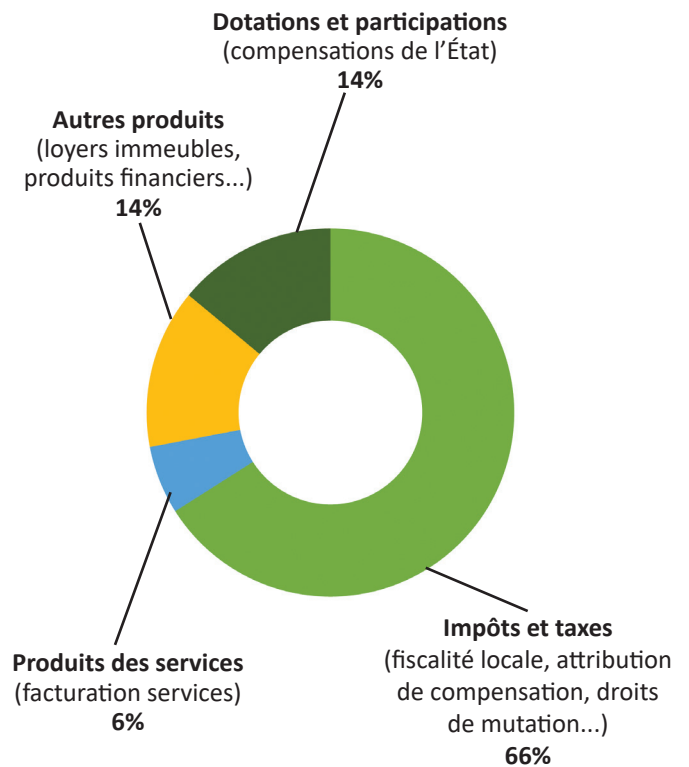
Pour 100 € de dépenses de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement



Les principaux projets d'investissement en 2022 sont inscrits au budget des subventions sont assurées ou en attente de réponse, sur la base d'un emprunt



Aménagement du cimetière : 110 000 €. Bitumage des allées principales et enherbage des allées secondaires.



Réfection de l'espace Kerne (2^e tranche) : 420 000 € (dont 70 000 € de subvention obtenue. Autre demande de subvention en cours). Toiture, isolation, réaménagement intérieur et rénovation du sol de la salle socio.



Réhabilitation du groupe scolaire Lucie Aubrac : 132 000 € (dont 24 000 € de subvention assurée. Autre demande de subvention en cours). Huisseries, toiture, isolation et fours et armoire froide de la cantine.



Construction de l'Espace Odet : 450 000 € (estimatif, 56 000 € de participation SDEF 29 et 69 000 € de subvention).



Réhabilitation de la chapelle St Philibert ; 30 000 € (demande de subvention en cours). Nouvelles portes et gouttières.



Effacement de réseaux à Kerdavid : 80 000 €.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT 2022 : QUATRE AXES MAJEURS

1 - L'enfance demeure au coeur de nos préoccupations, avec la réhabilitation du groupe scolaire, du centre de loisirs et le maintien d'un service d'accueil pour toutes les familles.

2 - Nous devons entretenir et améliorer l'état des bâtiments communaux mis à la disposition des habitants et des associations, continuer d'oeuvrer pour l'avenir en lançant la construction de l'espace Odet, équipement structurant sur les plans sportif et culturel et innovant sur le plan environnemental.

3 - Nous devons veiller au patrimoine de la commune (aménagement du cimetière, réhabilitation de la chapelle Saint-Philibert).

4 - Enfin la dynamisation du bourg reste notre objectif permanent dans le cadre du mieux vivre à Plomelin : nous lançons une étude de revitalisation du centre bourg et venons d'acquérir la parcelle dédiée à la réalisation d'un jardin public. Les mesures d'apaisement des déplacements et le développement des itinéraires doux y contribueront.

Les bâtiments communaux sont vieillissants et doivent, pour la plupart, faire l'objet de rénovation. Dès lors, 60 % des investissements de 2022 portent sur l'entretien du bâti et le renouvellement du matériel.

Comme dans tous les projets, malgré la flambée du coût des matériaux et les difficultés d'approvisionnement, nous restons vigilants sur les dépenses et sollicitons un maximum d'aides et de subventions.



t de la commune pour un montant TTC de 1 500 000 €, sur lesquels
nt d'équilibre estimé actuellement à 700 000 €.



Réfection des voiries et trottoirs : 65 000 €.



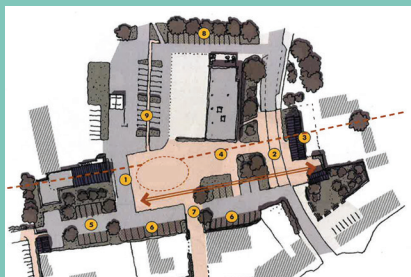
Aménagement d'une zone agglomérée à Verouri Nevez : 60 000 € (dont 27 000 € de subvention).



Création d'un chaucidou sur Hent Kergoff : 5 000 €.



Remplacement d'une tondeuse : 35 000 €.



Etude de revitalisation du centre bourg : 15 000 €.



Achat de la parcelle verte de l'ancienne ferme Bozec pour création d'un jardin public : 40 000€.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Pour financer sa politique d'investissement, une commune doit disposer d'une bonne capacité d'autofinancement (CAF). Celle-ci est alimentée par les excédents de la section de fonctionnement.

Celle de Plomelin connaît une baisse tendancielle depuis plusieurs années, provenant d'une perte significative de recettes de fonctionnement (baisse de l'ensemble des dotations et participations de l'État). Or toute dégradation prolongée de la CAF compromet l'équilibre budgétaire et la capacité à soutenir la politique d'investissement.

Entre 2015 et 2019, la politique d'investissement de la Commune a été particulièrement prudente, voire insuffisante.

On note, par exemple, pendant cette période que l'investissement annuel a été de 150€ par habitant, niveau largement inférieur à la moyenne des communes environnantes (250€/hab) et à la moyenne départementale (414 €/hab).

Face à ce déficit d'entretien des bâtiments et à l'indispensable besoin de renouvellement des équipements, il est aujourd'hui impératif de relancer l'investissement.

Chiffres clés

675 €

par habitant en dépenses de fonctionnement.

536 €

par habitant en endettement.

284 000 €

de baisse de la Dotation globale de fonctionnement depuis 2013.

FINANCEMENT DES PROJETS

Les projets se financent de trois manières : les cessions d'actifs, les subventions et la CAF.

La commune possédant peu d'actifs, peu de recettes sont à attendre par ce biais.

Pour la recherche de subventions, la Commune est particulièrement active depuis deux ans mais les montants octroyés restent nettement insuffisants.

Reste la reconstitution de la CAF qui passe par la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes.

La rigueur et la vigilance restent de mise sur les dépenses mais quelle diminution possible face à l'augmentation du coût des matières et au niveau de service rendu à la population ?

Ce niveau de service est en augmentation depuis deux ans, notamment avec l'accent mis sur l'accueil des enfants porteurs de handicap, plus de bio au restaurant scolaire, l'enrichissement de l'offre culturelle, d'animations et de loisirs, ainsi que le développement des actions en faveur des familles en difficulté et des personnes âgées.

Quant à l'augmentation des recettes, la Commune dispose de peu de leviers : le renchérissement des tarifs des services, qui ferait peser une charge supplémentaire uniquement sur les utilisateurs, ou le recours à l'impôt.

Comme dans de nombreuses communes voisines, l'équipe municipale a choisi le levier fiscal. C'est ce qui explique l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2022.